

Le 31 mars 2025
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

Mercredi 09 AVRIL à 19 H 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,
Jean GORIOUX

ORDRE DU JOUR :

- 01-Convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un marché pluriannuel d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage
- 02-Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2025
- 03-Convention pour le passage d'une distribution publique d'énergie électrique
- 04- Convention de mise en disposition de la nacelle autoportée auprès de la Communauté de Commune Aunis Sud
- 05 – Vente d'une partie de la parcelle ZM 279 à la société TDF

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION :

✂ _____

POUVOIR

Je soussigné _____

Agissant en qualité de _____

Empêché d'assister au _____

Qui se tiendra le _____

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M _____

Fait à _____, le _____

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"

